



Conseil communal  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 5 mai 2021

sous la Présidence de Madame Cuénoud González

**Préavis N° 08-2021 Construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches**  
**Demande de crédit CHF 175'000.00 TTC pour le financement des travaux**

### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 08-2021 du 17 mars 2021,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu l'amendement déposé par la Municipalité au chapitre 11 « conclusions »

décide

- 1) d'adopter le projet de construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches, soumis à l'enquête publique du 12 janvier 2021 ;
- 2) de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue ;
- 3) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.00 TTC, destiné à financer la construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleurs conditions du marché ;
- 5) d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Odile CUENOUD GONZALEZ

La secrétaire

Francine MEDANA



Pully, le 5 mai 2021